

La Fédération Léo Lagrange présente 50 propositions à défendre pour les « Jeunesses et le droit au bonheur ! » au lendemain de son 28^e Congrès

Les 13 & 14 septembre s'est tenu le 28^e Congrès de la Fédération Léo Lagrange à Rennes. Il vient finaliser un cycle complet de travail collectif engagé au lendemain de la crise sanitaire sur le thème : « Jeunesses : le droit au bonheur ! ». Depuis sa création, par Pierre Mauroy en 1950, le réseau Léo Lagrange est engagé pour toutes les jeunesses, dans tous les aspects de la vie : loisirs, vacances, formation, insertion professionnelle, mobilités européenne et internationale, citoyenneté...

Pendant 2 jours, près de 400 congressistes ont débattu et voté pour donner la nouvelle feuille de route de la Fédération Léo Lagrange pour les jeunesses. Au programme, la présentation de la démarche collaborative « Jeunesses : le droit au bonheur » et des propositions pour ancrer les politiques dédiées aux jeunesses au cœur de l'action publique.

3 thématiques fortes ont été valorisées :

- Ouvrir le champ des possibles
- Temps libéré
- Fabrique du citoyen

Et **3 propositions majeures** soumises au vote :

- Pour ou contre la création d'une allocation minimale jeunesse, indépendante de la situation financière du foyer ? => POUR avec des résultats très serrés (49%), la proposition sera rediscutée
- Créer des « espaces - temps libérés du numérique » pour développer la créativité, le lien aux autres et prendre soin de sa santé mentale => POUR à 52%
- Abaisser l'âge du vote à 16 ans et/ou rendre le vote obligatoire => POUR abaisser l'âge (55%) et CONTRE le vote obligatoire (55%)



Des débats animés : pour chaque question posée, deux équipes se confrontaient, une POUR versus une CONTRE composée de 4 jeunes. Parmi lesquels :

- Baptiste, qui s'est positionné contre le temps libéré numérique. Selon lui, il vaut mieux « *interdire les réseaux sociaux que les écrans* ».
- Noham, qui lui a défendu l'interdiction en précisant « *il faut apprendre d'autres activités pour se connecter à la réalité et avoir le bon équilibre dans la gestion des écrans* ».
- Philippe a proposé sur la déconnexion digitale qu'une « *expérimentation soit testée pour 1 an au sein des instances pour mieux appréhender les modalités à déployer* ».

Enfin, Corinne Bord, vice-présidente de la Fédération Léo Lagrange, qui modérait ces débats a rappelé la méthode Léo Lagrange qui est basée sur la co-construction et martelait la force de cette fédération en affirmant « *que nous sommes des faiseurs. Nous sommes dans les solutions et l'action locale* ».

2 tables rondes ont également rythmé ces journées :

- **Le bonheur et la jeunesse** étaient au cœur des échanges entre **Rozenn Andro**, maire adjointe de Rennes, déléguée à la vie associative, **Marion Le Frère**, conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine déléguée à l'éducation populaire et **Gaby Cadiou**, conseillère régionale Bretagne, en charge de la commission jeunesse, égalité et citoyenneté
- **Une politique jeunesse forte en France, un horizon impossible ?** avec la présence, de gauche à droite :

Christophe Castell, sous-directeur des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative et de vie de la DJEPVA, **Christelle Thouvenin**, directrice des études de la Fabrique Spinoza, **Nadia Bellaoui**, présidente de l'Agence du service civique, **Dylan Buffington**, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès et auteur de l'étude « France 2040 », **Corinne Bord**, vice-Présidente de la Fédération Léo Lagrange et **Yves Blein**, le président.



En fin de journée samedi, les résultats du vote du nouveau conseil d'administration ont été annoncés - photo ci-dessous - suivi de la présentation du nouveau conseil professionnel. Une nouvelle équipe enthousiaste et motivée pour s'atteler, entre autres, à la publication officielle du texte d'orientation « Jeunesses : le droit au bonheur ! » qui sera prochainement rendu public et surtout à la défense des 50 propositions qui y sont présentées. À suivre...



Les 27 membres qui composent le conseil d'administration de la Fédération Léo Lagrange (un collège des membres actifs et un collège issu du conseil d'éthique).

En quelques chiffres, la Fédération réunit aujourd'hui :



A propos de la Fédération Léo Lagrange :

Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, héritière de la philosophie optimiste de Léo Lagrange (sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs en 1936), la Fédération Léo Lagrange mobilise, depuis 1950, l'éducation non formelle (actions éducatives et de loisirs) et la formation tout au long de la vie pour contribuer à l'émancipation individuelle et collective et lutter contre les inégalités. Elle intervient aujourd'hui dans les champs de l'animation, de la petite enfance et de la formation professionnelle. En savoir plus : www.leolagrange.org